

Nombre de délégués en exercices	<b>25</b>	L'an Deux Mil Vingt-cinq, le 10 juillet, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la salle annexe de Saint-Claud, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.
Présents	<b>17</b>	
Votants	<b>18</b>	
Date de la convocation	<b>03/07/2025</b>	

<b>Objet : Recours à des agents contractuels pour remplacer des agents indisponibles</b>	Pour	<b>18</b>
	Contre	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
M. COURTOIS Yves	X			M. DUVERGNE Jean-François			X
M. BARBET Pascal	X			M. GAGNADOUR Benoît			X
M. BOINEAU Didier			X	M. DUFAUD Jean-Michel			X
Mme DERRAS Michèle	X			M. GODINEAU Thomas			X
M. DESVERGNE Manuel	X			Mme QUICHAUD Alexandra			X
M. DUBUISSON Pascal	X			Mme DUPONT Pascale			X
M. LEONARD Jean-Pierre			X	M. BLANCHIER Michel	X		
M. MESNIER Jean-Claude	X			Mme BRILLAT Sylvie	X		
M. PAGNUCCO Philippe		X		M. DUMAS-DELAGE Patrick			X
M. ROLLAND Dominique			X	M. MONY David			X
M. ROUSSEAU Aurélien	X			M. PORQUET Francis			X
M. SAVY Benoît			X	M. PINAUD Eric			X
M. SCHELLEKENS Benoît		X		M. DEMON Jean-Pierre			X
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
Mme BIDENNE Suzanne		X		Mme FOUCHER Sylvie			X
Mme CHARRIERE Marie-Thérèse	X			M. POUPAUD Freddy			X
M. DANÈDE Laurent			X	Mme ÉTIENNE Murielle			X
M. JEAN Yves	X			Mme PERRON Michelle		X	
Mme RIOU Anne		Pouvoir à Mme CHARRIERE		M. LETELLIER Nicolas			X
Mme TOURE Eliane	X			Mme DELAILLE Isabelle			X
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
M. BALLON Gilbert	X			M. PICHON Bernard		X	
M. DORFIAC Matthieu		X		M. LAFOND Cédric			X
Mme DUCLOUX Jacqueline	X			M. DEMAILLE Christophe			X
M. LHERAUD Jean-Louis	X			M. PARNEIX Jean-Claude	X		
M. MARTIN James	X			Mme MARTIN Hélène			X
Mme PERRIN Françoise			X	M. DINDINAUD Michel		X	

P : Présent

A : Absent

AE : Absent excusé

Secrétaire de séance

M. Pascal BARBET

**AR Prefecture**

016-200079184-20250710-10072025\_01-DE  
Reçu le 28/07/2025

Monsieur le Président explique au Comité Syndical que pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents des collectivités et établissements peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de diverses absences ou congés énumérés à l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique.

Ces remplacements permettent aux services de combler des absences soudaines ou d'anticiper des absences pérennes qui ne peuvent justifier le lancement d'un recrutement d'un nouvel agent titulaire puisque les agents absents ont vocation à reprendre à court ou moyen terme leurs fonctions.

Les contrats établis sur le fondement de cet article L.332-13 sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver le remplacement des agents indisponibles, d'autoriser le Président à recruter les agents remplaçants et de prévoir au budget les enveloppes nécessaires à ces recrutements.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.4, L.331-1, L.332-27 et L.332-28, L.332-13 et L.313-1,

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement des agents indisponibles pour assurer la continuité du service public,

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :**

**Article 1 :** D'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

**Article 2 :** De charger Monsieur le Président de déterminer la qualification requise pour postuler au recrutement et le montant de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, la qualification minimum exigée pour leur recrutement, leur expérience professionnelle et la qualification qu'ils détiennent.

La rémunération peut tenir compte :

- Des résultats professionnels de l'agent,
- Des résultats collectifs du service.

**Article 3 :** Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

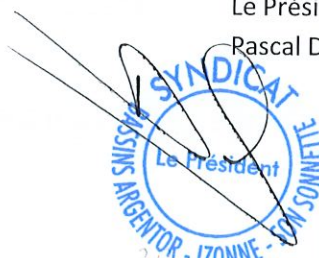
**Article 4 :** Que Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,  
Pascal BARBET



Le Président,  
Rascal DUBUISSON



Publication : le 31/07/2025

AR Prefecture

016-200079184-20250710-10072025\_01-DE  
Reçu le 28/07/2025

Nombre de délégués en exercices	25	L'an Deux Mil Vingt-cinq, le 10 juillet, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la salle annexe de Saint-Claud, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.
Présents	17	
Votants	18	
Date de la convocation	03/07/2025	

<b>Objet : Présentation rapport social unique (RSU) 2023</b>	Pour	18
	Contre	0
	Abstention	0

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
M. COURTOIS Yves	X			M. DUVERGNE Jean-François			X
M. BARBET Pascal	X			M. GAGNADOUR Benoît			X
M. BOINEAU Didier			X	M. DUFAUD Jean-Michel			X
Mme DERRAS Michèle	X			M. GODINEAU Thomas			X
M. DESVERGNE Manuel	X			Mme QUICHAUD Alexandra			X
M. DUBUISSON Pascal	X			Mme DUPONT Pascale			X
M. LEONARD Jean-Pierre			X	M. BLANCHIER Michel	X		
M. MESNIER Jean-Claude	X			Mme BRILLAT Sylvie	X		
M. PAGNUCCO Philippe		X		M. DUMAS-DELAGE Patrick			X
M. ROLLAND Dominique			X	M. MONY David			X
M. ROUSSEAU Aurélien	X			M. PORQUET Francis			X
M. SAVY Benoît			X	M. PINAUD Eric			X
M. SCHELLEKENS Benoît		X		M. DEMON Jean-Pierre			X
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
Mme BIDENNE Suzanne		X		Mme FOUCHER Sylvie			X
Mme CHARRIERE Marie-Thérèse	X			M. POUPAUD Freddy			X
M. DANÈDE Laurent			X	Mme ÉTIENNE Murielle			X
M. JEAN Yves	X			Mme PERRON Michelle		X	
Mme RIOU Anne		Pouvoir à Mme CHARRIERE		M. LETELLIER Nicolas			X
Mme TOURE Eliane	X			Mme DELAILLE Isabelle			X
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
M. BALLON Gilbert	X			M. PICHON Bernard		X	
M. DORFIAC Matthieu		X		M. LAFOND Cédric			X
Mme DUCLOUX Jacqueline	X			M. DEMAILLE Christophe			X
M. LHERAUD Jean-Louis	X			M. PARNEIX Jean-Claude	X		
M. MARTIN James	X			Mme MARTIN Hélène			X
Mme PERRIN Françoise			X	M. DINDINAUD Michel		X	

P : Présent

A : Absent

AE : Absent excusé

Secrétaire de séance

M. Pascal BARBET

AR Prefecture

016-200079184-20250710-10072025\_02-DE  
Reçu le 28/07/2025

Monsieur le Président présente à l'assemblée la fiche synthèse du Rapport Social Unique (RSU) 2023 concernant les collectivités du Centre de Gestion de la Charente, la fiche synthèse du RSU du Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette ainsi que l'avis du Comité Social Territorial (CST).

### RÉSOLUTION

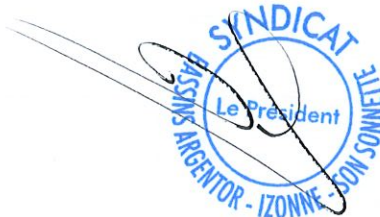
Où il est exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE de la communication des fiches synthèses du RSU 2023 et de l'avis du CST,
- PREND ACTE de la tenue du débat organisé en son sein.

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,  
Pascal BARBET

Le Président,  
Pascal DUBUISSON



Publication : le 31/07/2025

AR Prefecture

016-200079184-20250710-10072025\_02-DE  
Reçu le 28/07/2025